A/68/944-E/2014/89



Distr. générale 8 juillet 2014 Français Original : anglais

Assemblée générale
Soixante-huitième session
Point 18 de l'ordre du jour
Suivi et mise en œuvre des textes issus
de la Conférence internationale de 2002
sur le financement du développement
et de la Conférence d'examen de 2008

Conseil économique et social Session de 2014 Point 5 b) de l'ordre du jour provisoire* Débat de haut niveau : Forum pour la coopération en matière de développement

Lettre datée du 1^{er} juillet 2014, adressée au Secrétaire général et au Président du Conseil économique et social par le Représentant permanent du Mexique auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le communiqué publié à l'issue de la première réunion de haut niveau du Partenariat mondial pour l'efficacité de la coopération pour le développement, tenue les 15 et 16 avril 2014 à Mexico.

Le Partenariat a pour origine le document final adopté lors du quatrième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide, tenu du 29 novembre au 1^{er} décembre 2011 à Busan (République de Corée).

La première réunion de haut niveau a mis l'accent sur l'élaboration d'un programme de développement inclusif pour l'après-2015, ce qui a permis de débattre de cinq grandes questions : l'évaluation des progrès accomplis depuis le Forum de Busan, la mobilisation des ressources nationales, la coopération avec les pays à revenu intermédiaire, la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire, et enfin la coopération avec le secteur privé.

À cet égard, je vous saurais gré de bien vouloir faire distribuer la présente lettre et son annexe en tant que document de l'Assemblée générale, au titre du point 18 de l'ordre du jour, et du Conseil économique et social, comme contribution à leurs débats sur les questions de développement ainsi qu'aux travaux du Forum pour la coopération en matière de développement qui doit se tenir du 9 au 11 juillet.

L'Ambassadeur, Représentant permanent (Signé) Jorge Montaño





^{*} E/2014/1/Rev.1, annexe II.

Annexe à la lettre datée du 1^{er} juillet 2014 adressée au Secrétaire général et au Président du Conseil économique et social par le Représentant permanent du Mexique auprès de l'Organisation des Nations Unies

Première réunion de haut niveau du Partenariat mondial pour l'efficacité de la coopération pour le développement : œuvrer à l'élaboration d'un programme de développement inclusif pour l'après-2015, tenue à Mexico les 15 et 16 avril 2014

- I. Partenariat mondial pour l'efficacité de la coopération au service du développement et mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015
 - 1. Nous, ministres et principaux représentants des pays en développement et des pays développés, d'institutions multilatérales, régionales et bilatérales, en matière de développement et d'institutions financières, de parlements, d'autorités locales et régionales, d'entités du secteur privé, de fondations philanthropiques, de syndicats et d'organisations de la société civile, nous sommes réunis à Mexico les 15 et 16 avril 2014, dans un esprit d'inclusion et de solidarité, à l'occasion de la première réunion de haut niveau du Partenariat mondial pour l'efficacité de la coopération pour le développement en vue de donner une suite aux résultats du quatrième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide, tenu à Busan (République de Corée) du 29 novembre au 1^{er} décembre 2011.
 - Le développement mondial se trouve à un tournant décisif. Malgré les progrès accomplis dans le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement, la pauvreté et l'inégalité, dans leurs dimensions multiples et dans toutes les régions du monde, restent les défis majeurs. La faiblesse et le caractère inégal de la croissance économique mondiale, l'insécurité des approvisionnements en vivres, en eau et en énergie, l'absence d'une éducation de qualité et d'emplois décents pour tous, ainsi que les situations de conflit, de fragilité et de vulnérabilité face aux secousses économiques, aux catastrophes naturelles et aux pandémies constituent également des préoccupations urgentes dans de nombreuses régions du monde. La gestion du changement climatique et du patrimoine mondial ajoute encore à la complexité de notre programme mondial. Dans le même temps, les possibilités de développement humain sont immenses et nous avons à notre disposition les moyens de mettre fin à la pauvreté à l'échelle mondiale en l'espace d'une génération. Mais pour y parvenir, il nous faut trouver la volonté politique d'engager une action audacieuse et soutenue en faveur d'un développement partagé, d'une plus grande égalité entre les hommes et les femmes ainsi que de la promotion et de la défense des droits de l'homme.
 - 3. Alors que l'ONU travaille à l'élaboration d'un programme universel de développement inclusif et durable pour l'après-2015, à mettre en œuvre avec détermination, le Partenariat cherchera à favoriser une coopération pour le développement plus efficace en faisant de l'élimination de la pauvreté la pierre angulaire de son action, dans le cadre du « comment » de la mise en œuvre de ce nouveau programme mondial. À cette fin, nous nous engageons à travailler en

synergie et en coopération avec d'autres acteurs, tels que le Forum pour la coopération en matière de développement du Conseil économique et social.

- 4. Le Partenariat est attaché à la mise en œuvre d'un changement d'orientation pour passer de la notion d'efficacité de l'aide à celle de l'efficacité de la coopération au service du développement portée par l'aide publique au développement, source principale de l'aide internationale au développement et de son effet catalyseur, afin de renforcer l'impact général à long terme d'une mobilisation plus poussée des ressources nationales et la convergence des efforts de tous les acteurs du développement, tant publics que privés, à tous les niveaux.
- 5. Forts de cette conviction, nous nous engageons à honorer tous nos engagements de financement d'un développement inclusif et durable, en particulier ceux dont nous sommes convenus dans le Consensus de Monterrey et son suivi, et lors de la Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés et de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, tenue à Rio de Janeiro du 20 au 22 juin 2012, notamment les objectifs en matière d'aide publique au développement. Partant de là, nous réaffirmons notre détermination, telle qu'elle a été énoncée lors du quatrième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide, à produire des résultats concrets et offrir des chances à tous, à promouvoir les transformations socioéconomiques et à assurer un avenir durable sans laissés-pourcompte.
- 6. Nous sommes conscients du fait que nous sommes tous parties prenantes d'un programme de développement dans lequel notre participation repose sur des objectifs et principes communs. Aussi, encourageons-nous une intensification des efforts en faveur d'une coopération efficace au service du développement en fonction de nos situations particulières. Nous réaffirmons également que la coopération Sud-Sud diffère de la coopération Nord-Sud. Le document final de Nairobi, adopté par la Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud, constitue le fondement de la coopération Sud-Sud. Les principes, les engagements, les mesures et les modalités de travail convenus dans le document final du quatrième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide et dans le présent communiqué pourront servir de référence aux partenaires Sud-Sud.

II. Mesures concrètes pour l'obtention de résultats en matière de développement inclusif et durable

II.A. Progrès accomplis depuis le Forum de Busan et développement inclusif

7. La coopération Nord-Sud joue un rôle particulier lorsqu'il s'agit de tenir les engagements pris en 2011 lors du quatrième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide. Ces engagements se situent dans le prolongement du Programme d'action d'Accra de 2008, de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement de 2005 et de la Déclaration de Rome sur l'harmonisation de 2003. Nous nous réjouissons des informations précieuses fournies dans le rapport de suivi sur la mise en œuvre de ces engagements, établi par le Partenariat mondial avec l'appui des 46 pays qui se sont portés volontaires pour participer à cet exercice, ainsi que des données supplémentaires fournies par d'autres rapports nationaux pertinents et des entités telles que les éléments constitutifs de l'après-Busan. Grâce à ces informations, nous avons pris conscience des progrès réalisés dans le cadre du soutien apporté aux principes de Busan d'appropriation du programme par les pays,

14-57054 3/28

de priorité aux résultats, d'ouverture ainsi que de transparence et de responsabilité mutuelle. Nous sommes cependant également conscients du fait que la concrétisation intégrale de ces engagements exige beaucoup plus d'efforts et de changements de comportement. Le fait que le programme relatif à l'efficacité de l'aide demeure inachevé reste très préoccupant. C'est pourquoi, forts d'une volonté politique et d'un sentiment d'urgence renouvelés, nous nous engageons à nous attaquer rapidement aux lacunes et goulets d'étranglement constatés par des mesures concrètes et durables. Pour l'avenir, nous insistons sur les éléments suivants :

Appropriation des priorités de développement par les pays en développement

- 8. Nous prenons note des mesures adoptées aussi bien par les pays donateurs que par les pays bénéficiaires et également par les institutions multilatérales pour veiller à ce que l'aide publique au développement (APD) soit alignée sur les priorités et les stratégies nationales et adaptée aux besoins et à la situation de chaque pays. À cet égard, nous relevons en particulier l'action menée par les partenaires du « New Deal » de la solidarité avec les États fragiles et touchés par un conflit, pour accélérer l'appropriation par les pays, renforcer leur rôle moteur et leurs capacités et favoriser l'utilisation de leurs systèmes nationaux.
- 9. Pour l'avenir, nous encourageons les pays bénéficiaires à continuer de promouvoir des programmes de réforme et de développement nationaux qui contribuent au bien-être socioéconomique des citoyens et invitons les donateurs à soutenir sans réserve ces efforts. Dans ce contexte, nous convenons de renforcer nos actions visant à continuer d'améliorer la prise en main et le rôle moteur des pays, en alignant et ajustant l'aide en fonction de leurs programmes et du contexte de développement qu'est le leur. Nous convenons notamment d'intensifier les efforts visant à renforcer et utiliser les systèmes nationaux en tant qu'option première et de promouvoir les évaluations et le dialogue pour déterminer jusqu'à quel point cette utilisation est appropriée, d'envisager d'apporter un soutien budgétaire en ayant recours de manière appropriée aux différents circuits d'acheminement de l'aide, de poursuivre le déliement de l'aide, de continuer à décentraliser la coopération pour le développement, notamment en privilégiant les achats locaux, et de soutenir les pays partenaires dans leur ambition de mieux coordonner, évaluer et gérer la pluralité de l'aide.
- 10. En outre, conformément aux priorités et aux mesures énoncées par les pays bénéficiaires, nous continuerons d'éviter la fragmentation de l'aide, par une répartition des tâches sous l'autorité des pays, de renforcer la programmation conjointe, de prendre des mesures pour remédier à l'insuffisance de l'aide que reçoivent certains pays, de mieux utiliser les institutions multilatérales et les dispositifs communs de financement et, selon les priorités, d'assurer la prévisibilité des flux d'aide publique au développement en accord avec les engagements pris à Paris, Accra et Busan. Dans ce contexte, nous encourageons tous les fournisseurs d'aide au développement à apporter leur soutien et à participer activement aux mécanismes de coordination nationaux.

Priorité aux résultats

11. Nous reconnaissons et encourageons l'élargissement et le renforcement des initiatives, politiques opérationnelles et instruments mis en place en vue d'améliorer les cadres de résultats nationaux afin de mieux gérer, suivre, évaluer et diffuser les

progrès et, ce faisant, d'établir une base solide pour promouvoir l'intensification du soutien, le renforcement des capacités nationales et la mobilisation de ressources et d'initiatives supplémentaires en faveur de l'optimisation et de la durabilité des résultats et des impacts en matière de développement, conformément aux priorités et aux politiques déterminées par les pays bénéficiaires.

Partenariats et développement inclusifs

- 12. Nous invitons à poursuivre les progrès accomplis en faisant en sorte que l'ensemble des acteurs et des points de vue soient dûment reconnus et que la latitude nécessaire soit accordée et élargie pour améliorer l'appropriation inclusive et démocratique du programme de développement par les pays, notamment grâce à l'autonomisation des femmes, dans un esprit d'ouverture, de confiance et de respect mutuel et en tirant les enseignements découlant des rôles différents et complémentaires de tous les partenaires du développement.
- 13. Nous encourageons le renforcement du rôle essentiel des parlements en tant que liens entre les citoyens et les gouvernements, dans la mise en place du cadre législatif nécessaire à une coopération pour le développement efficace, y compris pour faciliter les investissements du secteur privé et répartir les recettes en vue d'un développement durable sans exclusive, et suivre les processus et plans d'action relatifs à la coopération pour le développement.
- 14. Nous encourageons par ailleurs l'apport d'une aide accrue aux gouvernements locaux et régionaux pour leur permettre d'assumer davantage leur rôle en ce qui concerne la formulation des politiques, la prestation de services et une participation, transparence et responsabilisation meilleures au niveau infranational, notamment grâce à la décentralisation, au renforcement des capacités, à l'accès aux données et à la protection juridique.
- 15. Les organisations de la société civile jouent un rôle important en donnant aux gens les moyens de faire valoir leurs droits, en favorisant des approches fondées sur le droit, en contribuant à façonner les politiques et partenariats en matière de développement et en en contrôlant la mise en œuvre. Nous relevons à cet égard la pertinence des Principes d'Istanbul et du Cadre international pour l'efficacité de la contribution des organisations de la société civile au développement. Nous réaffirmons également notre détermination de nous acquitter pleinement des engagements que nous avons pris pour ce qui est de permettre aux organisations de la société civile d'exercer leur rôle en tant qu'acteurs indépendants du développement, et mettons particulièrement l'accent sur l'instauration d'un environnement porteur en accord avec les droits internationaux convenus, pour donner leur ampleur maximale aux contributions de ces organisations au développement et, dans ce contexte, nous encourageons un dialogue multipartite sans exclusive à l'échelon national et l'adoption de mesures connexes de renforcement des capacités et de soutien.
- 16. Nous reconnaissons que le secteur privé est un acteur important de la coopération pour le développement en partenariat avec le secteur public et d'autres parties prenantes, comme le souligne le chapitre II.E de ce présent communiqué.
- 17. Nous sommes conscients de la valeur ajoutée que les fondations philanthropiques apportent à la coopération au service du développement. Nous saluons en particulier les directives pour un engagement philanthropique efficace,

14-57054 5/28

élaborées conjointement avec le réseau de fondations de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) qui œuvrent pour le développement et encourageons, selon les besoins, la poursuite du dialogue et de la coopération multipartite pour faciliter la mise en œuvre et le suivi de ces directives.

Transparence et responsabilisation mutuelle

18. Nous prenons acte des progrès accomplis au niveau mondial pour une plus grande transparence et une responsabilisation accrue à mesure qu'un nombre croissant de fournisseurs de coopération améliorent la disponibilité d'informations sur la portée et les résultats ainsi que l'impact de leurs activités et budgets relatifs à la coopération, notamment grâce aux efforts de ceux d'entre nous qui se sont engagés à mettre en œuvre la norme commune d'ici à 2015, en tenant compte des systèmes de présentation de rapports statistiques du Comité d'aide au développement de l'OCDE et des efforts complémentaires de l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide. Pour assurer que les résultats positifs obtenus en matière de transparence au niveau mondial se traduisent par des gains effectifs au niveau national, nous encourageons l'accélération des efforts déployés pour tenir les engagements pris à Paris, Accra et Busan en ce qui concerne la ponctualité, l'exhaustivité, la comparabilité, l'accessibilité, l'utilité et le caractère prévisionnel des données, en veillant en particulier à en améliorer la qualité et de ce fait à en accroître l'usage, notamment grâce à un suivi et à l'allocation de ressources publiques en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, activités qui sont autant d'étapes essentielles vers une meilleure responsabilisation mutuelle. Pour leur part, les partenaires de la coopération Sud-Sud continueront d'améliorer la disponibilité des données sur la portée, les résultats et l'impact de leurs activités de coopération, qu'elles qu'en soient les modalités, selon les méthodes élaborées par les pays en développement les mieux adaptées à leur situation particulière.

Soutenir la transition vers la résilience des États fragiles et touchés par un conflit

19. Nous réaffirmons le caractère prioritaire et l'urgence de l'aide aux États fragiles et touchés par un conflit au cours de leur transition d'une situation de fragilité à la résilience; nous réaffirmons aussi la place centrale qu'occupe la paix dans la recherche d'un développement durable, notamment dans le cadre du Programme de développement de l'après-2015. Ceux d'entre nous qui ont approuvé le « New Deal », élaboré conjointement par le Dialogue international sur la consolidation de la paix et le renforcement de l'État et le Groupe G7+, continueront de s'acquitter pleinement des engagements dont ils sont convenus. À cette fin, nous fixerons des critères de référence précis et établirons des plans concrets pour les activités de coopération et nous veillerons au respect des principes du New Deal que sont « focus » et « trust ». Nous nous engageons collectivement à relever le défi de l'amélioration de l'efficacité et des résultats de l'aide publique au développement fournie aux États fragiles les plus pauvres. En outre, nous redoublerons d'efforts pour faire en sorte que l'intégralité de la coopération pour le développement serve à renforcer la stabilité et nous attaquer aux facteurs de fragilité recensés par les pays au niveau national. Nous avons conscience que ces efforts nécessiteront un appui supplémentaire aux secteurs désignés comme prioritaires dans les objectifs de consolidation de la paix et de renforcement de l'État, définis en fonction du contexte

par des évaluations qui tiennent compte de l'avis des communautés et de la société civile.

II.B Mobilisation des ressources intérieures

- 20. Comme le souligne le Consensus de Monterrey, nous sommes conscients de la difficulté majeure que représente la mobilisation de ressources intérieures publiques et privées suffisantes pour soutenir le développement. Il faut que les recettes de l'État soient suffisantes pour assurer le financement direct des services publics, de la protection sociale, du développement institutionnel et humain, de l'infrastructure de base et d'une croissance économique soutenue qui profite à tous et pour mobiliser en complément les investissements privés.
- 21. Nous nous engageons à appuyer le renforcement de systèmes fiscaux fondés sur une assiette fiscale élargie et une progressivité de l'impôt qui soit juste, équitable et conforme aux normes internationales de la bonne gouvernance fiscale. Nous réaffirmons notre volonté de lutter contre la corruption, le blanchiment d'argent et les flux financiers illicites, notamment en assurant le retour des biens volés et en renforçant l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption et d'autres accords auxquels nous sommes parties, comme la Convention de l'OCDE sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales. Nous saluons par ailleurs le projet OCDE/Groupe des Vingt relatif à l'érosion de la base d'imposition et au transfert de bénéfices. En outre, nous notons et encourageons les efforts que les pays, le Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale de l'Organisation des Nations Unies et les institutions multilatérales et bilatérales déploient pour renforcer la coopération internationale et les échanges d'informations entre pays en matière fiscale et fournir expertise et assistance technique aux pays en développement qui en ont besoin et renforcer leurs capacités dans ce domaine.
- 22. Le renforcement et le développement d'un secteur financier intérieur sans exclusive, l'accès à un coût abordable des petites et moyennes entreprises, des particuliers et des ménages aux services et moyens financiers de toute nature, la réduction du coût des envois de fonds dans leur pays effectués par les travailleurs migrants, l'intégration des personnes et des entreprises dans le secteur structuré de l'économie, l'élaboration d'instruments financiers innovants ainsi que la gestion durable des ressources naturelles et la gouvernance des industries extractives sont également des orientations essentielles pour soutenir une croissance économique qui profite à tous et mobiliser et orienter les ressources intérieures en faveur du développement, orientations que nous nous engageons à soutenir activement conformément aux priorités nationales. Des mécanismes et arrangements novateurs suscités par le secteur privé national, tels que fonds spéciaux pour les infrastructures, fonds souverains et de stabilisation et le renforcement des bourses régionales, pourraient également être mis au rang des priorités des partenaires de développement dans le cadre de la coopération pour le développement.

II.C Pays à revenu intermédiaire

23. Les pays à revenu intermédiaire sont classés comme tels selon un indicateur – le revenu par habitant – dont la portée est limitée et qui ne tient compte ni de la diversité, ni de la complexité des difficultés auxquelles se heurtent les pays en matière de développement, notamment la pauvreté, les inégalités, la vulnérabilité

14-57054 7/28

- aux chocs économiques, les changements climatiques et les catastrophes naturelles, le manque d'innovations et de compétitivité dans les secteurs économiques dynamiques, les risques liés à ce qu'on appelle le « piège du revenu intermédiaire » et les faiblesses institutionnelles. Au niveau mondial, c'est dans les pays à revenu intermédiaire que l'on trouve la plupart des pauvres. La coopération mondiale pour le développement serait inefficace si l'on mettait fin au soutien qui leur est fourni.
- 24. Nous sommes conscients de la nécessité d'élaborer des méthodes qui permettent de mieux tenir compte de la complexité et de la diversité de la situation des pays à revenu intermédiaire et d'améliorer les fondements sur lesquels peuvent reposer des stratégies souples, ciblées et différenciées pour une coopération pour le développement efficace tenant compte de la spécificité de chaque pays et des capacités sectorielles et régionales pertinentes, notamment par le biais de mécanismes de financement innovants, de prêts, de la coopération technique et, le cas échéant, de subventions et d'une aide publique au développement bilatérale pour les pays qui en ont encore besoin, en particulier les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure. Nous encourageons tous les acteurs à faire des propositions concrètes pour relever ce défi.
- 25. Nous insistons sur le fait que l'appui fourni aux pays à revenu intermédiaire ne doit pas se faire au détriment du soutien dont bénéficient d'autres catégories de pays, comme les pays les moins avancés, les petits États insulaires en développement et d'autres pays à faible revenu d'Afrique et d'autres régions. Ces pays ont besoin, pour assurer leur développement durable, d'être systématiquement aidés pour surmonter leurs insuffisances structurelles en matière d'infrastructure, de capacités humaines, de vulnérabilité aux ralentissements économiques et de capacités institutionnelles. En outre, nous soulignons la nécessité de rechercher les moyens de soutenir la transition en douceur des pays à faible revenu vers une catégorie de revenu plus élevée et de veiller à ce que, en définitive, les ajustements, les régimes de concession et autres instruments de coopération pour le développement ne freinent pas les avancées enregistrées par ces pays en matière de développement.
- 26. Tout comme nous sommes conscients de l'importance croissante des pays à revenu intermédiaire dans l'économie mondiale et le règlement des problèmes mondiaux, régionaux et transfrontaliers, nous reconnaissons le rôle essentiel que jouent certains de ces pays en tant que prestataires et bénéficiaires de la coopération pour le développement et soulignons l'importance de conforter le rôle précieux qu'ils jouent dans la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire.

II.D Coopération Sud-Sud, coopération triangulaire et partage des connaissances

27. Les partenaires du Sud sont de plus en plus actifs en matière d'échange de données d'expérience relatives au développement et de coopération avec d'autres pays en développement, notamment dans le cadre d'initiatives concernant l'infrastructure et le développement économique, les services publics et la protection sociale, le renforcement de la résilience, le partage des connaissances ainsi que la coopération et l'intégration régionales. Nous nous félicitons des retombées positives de ces précieux efforts de coopération, dont nous encourageons l'amplification et le renforcement, en partenariat avec tous les acteurs du développement, et reconnaissons que la coopération Nord-Sud demeure l'une des

formes principales de coopération internationale pour le développement et que la coopération Sud-Sud ne peut s'y substituer mais la complète. Dans ce contexte, nous saluons les initiatives des partenaires du Sud visant à mieux comprendre la nature et les modalités de la coopération Sud-Sud et les moyens d'en renforcer l'impact sur le développement et les synergies possibles avec les efforts déployés par d'autres partenaires et selon d'autres modalités de coopération.

- 28. La coopération triangulaire est un moyen novateur d'établir des partenariats ouverts à tous qui placent au cœur du processus le rôle et la volonté des pays bénéficiaires et offrent aux partenaires du Nord et du Sud, ainsi qu'aux institutions financières et aux institutions multilatérales, régionales et bilatérales chargées du développement, la possibilité de mettre en commun la diversité et la richesse de leurs expériences, les enseignements tirés et leurs moyens, en optimisant, par des programmes de coopération effectivement soutenus, le recours à des solutions efficaces locales et adaptées aux conditions particulières de chaque pays. Nous encourageons la mise en place et le développement, tant au niveau stratégique qu'à celui des projets, d'initiatives de coopération triangulaire qui tirent le meilleur parti des avantages respectifs et complémentarités de tous les partenaires de développement concernés, conformément aux priorités et politiques définies par les pays bénéficiaires.
- 29. Nous reconnaissons l'importance du partage des connaissances entre pays pour un développement plus efficace, eu égard notamment à sa contribution au renforcement des capacités nationales et locales. Le partage des connaissances peut relever de stratégies Nord-Sud, Sud-Nord, Sud-Sud, triangulaires ou régionales et prévoir la participation d'acteurs publics et privés et l'appui précieux d'organisations multilatérales. Nous encourageons la création de réseaux d'échange de connaissances, d'apprentissage entre pairs et de coordination entre tous les partenaires de développement. Dans ce cadre, nous encourageons la promotion active du transfert volontaire de technologie, selon des conditions définies d'un commun accord, et le renforcement des capacités à l'appui des efforts des pays en développement pour relever les défis d'un développement durable et sans exclusive.
- 30. Comme convenu à la réunion de haut niveau sur les pôles de connaissances nationaux, tenue à Bali du 10 au 12 juillet 2012, nous encouragerons l'intensification des échanges de connaissances et de l'apprentissage mutuel dans le cadre des pôles de connaissances en renforçant les capacités des institutions nationales pour qu'elles s'engagent dans des échanges de connaissances axés sur les résultats aux niveaux national et international. À l'avenir, cette initiative devrait permettre de promouvoir davantage les échanges de connaissances à l'initiative des pays, la prochaine réunion de haut niveau sur les pôles de connaissances nationaux, qui doit se tenir à Séoul du 23 au 26 juin 2014, constituant une occasion important à cet égard.

II.E Les entreprises en tant que partenaires du développement

31. Nous sommes conscients de l'importante contribution du monde des affaires à l'élimination de la pauvreté et à la durabilité par une croissance économique soutenue qui profite à tous, la création de richesses et d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la productivité et l'innovation, le partage des connaissances et le transfert de technologies, et un meilleur accès de tous aux biens et services. Dans ce contexte, nous soulignons que la promotion d'un environnement économique

14-57054 9/28

porteur qui favorise un développement durable pour tous, conformément aux politiques et réglementations nationales, revêt une importance critique. Nous reconnaissons également l'importance de l'application du principe de responsabilité au secteur privé.

- 32. Nous saluons les efforts déployés pour mettre en place et renforcer des plateformes et des pôles permettant un dialogue structuré, multipartite et ouvert à tous, au sujet des multiples partenariats public-privé, tels que syndicats et organisations de la société civile, l'objectif étant de faire correspondre davantage les objectifs du monde des affaires et les objectifs fondamentaux de développement en renforçant le partage de valeurs tout au long de la chaîne de valorisation, les modes de consommation et de production durables et la responsabilité sociale et environnementale des entreprises. Nous attendons avec intérêt de tirer des enseignements des résultats de ces efforts et de leurs incidences sur le développement et d'en assurer conjointement le suivi.
- 33. Nous sommes conscients du rôle central que jouent les politiques publiques dans la promotion d'un développement qui réponde aux conditions et priorités particulières des pays en développement et, à cet égard, nous encourageons l'établissement de mécanismes de financement public-privé novateurs qui permettent de répartir comme il convient les risques de l'investissement, d'optimiser les incidences sur le développement économique, social et environnemental parallèlement aux gains financiers et de renforcer l'entrepreneuriat, la participation financière et la création de valeur ajoutée. Nous encourageons aussi la poursuite des efforts visant à accroître le financement privé du développement en partenariat avec tous les acteurs des secteurs stratégiques, conformément aux priorités nationales.
- 34. Dans tous les pays, les petites et moyennes entreprises jouent un rôle essentiel dans l'obtention d'une croissance économique qui profite à tous, la création d'emplois décents et la facilitation de l'accès des pauvres aux moyens financiers, aux biens et aux services. Nous soulignons qu'il est nécessaire d'appuyer pleinement ces entreprises et de renforcer leur contribution au développement, notamment en créant le contexte adéquat et en renforçant l'inclusion financière, la coopération technique et les capacités. La croissance du secteur privé national est essentielle pour la transformation durable de l'économie et requiert des investissements majeurs au niveau mondial.

III. Dispositions pratiques et évolution du rôle du Partenariat mondial pour l'efficacité de la coopération pour le développement

- 35. Nous organiserons tous les deux ans une réunion de haut niveau du Partenariat mondial pour faire le point des progrès réalisés et recenser les moyens d'améliorer encore la coopération pour le développement. Nous savons gré aux auteurs de leurs propositions pour accueillir la prochaine réunion de haut niveau et demandons au Comité de pilotage d'en mener à bien l'examen avant sa prochaine réunion.
- 36. Nous poursuivrons nos travaux sous la direction d'un comité de pilotage responsable devant les différentes parties prenantes qu'il représente et qui reflète leur diversité et l'orientation pratique du Partenariat mondial. Le Comité de pilotage continuera de se réunir régulièrement. Nous exprimons notre gratitude aux membres

sortants du Comité de pilotage et félicitons le Ministre néerlandais du commerce extérieur et de la coopération pour le développement et le Ministre mexicain des affaires étrangères de leur élection à la coprésidence. Nous saluons également la décision des ministres africains présents de recommander, lors du Sommet de l'Union africaine qui doit se tenir en juin 2014, un successeur africain en tant que coprésident pour les pays en développement. On trouvera en pièce jointe la nouvelle composition du Comité de pilotage.

- 37. Nous saluons l'initiative de la République de Corée d'organiser un atelier annuel pour faire le point et réunir certains partenaires en vue d'examiner la mise en œuvre, au niveau de chaque pays, des engagements de Busan dans le but de soutenir le renforcement, au niveau mondial, d'un dialogue et d'un engagement politiques de haut niveau fondés sur des données probantes concernant l'efficacité de la coopération pour le développement. Nous soutenons les appels en faveur d'une « révolution des données » au service du développement durable afin de renforcer les capacités de collecte de données de qualité et d'analyse statistique pour suivre les progrès réalisés et en évaluer les effets sur le développement.
- 38. Nous convenons de procéder, vers la fin de 2015 ou le début de 2016, à un examen complet des dispositions prises au niveau international pour suivre le respect des engagements pris à Busan et en rendre compte, en vue de recenser les mesures à prendre pour les améliorer et en accroître la pertinence pour le futur programme de développement de l'après-2015.
- 39. Nous remercions le Programme des Nations Unies pour le développement et l'OCDE de l'aide qu'ils ont apportée au Partenariat mondial et les invitons à continuer d'appuyer son bon fonctionnement. Nous étudierons également les moyens de renforcer la coopération avec les organisations et programmes régionaux pour en accroître le rôle dans l'amélioration de l'efficacité de la coopération pour le développement.
- 40. Ensemble, nous nous engageons à veiller à ce que le Partenariat mondial continue de jouer un rôle constructif et axé sur l'action dans la coopération internationale pour le développement, aujourd'hui et lorsqu'un cadre pour l'après-2015 aura été convenu. Dans cette perspective, nous confions au Comité de pilotage la responsabilité de transmettre le message et les résultats de cette première réunion de haut niveau du Partenariat mondial à tous les processus convergents intergouvernementaux et multipartites, y compris au Forum pour la coopération en matière de développement, à la Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement, à la Conférence internationale sur le financement du développement et aux délibérations des Nations Unies relatives à la conception du programme de développement pour l'après-2015.

14-57054 11/28

Pièce jointe 1

Initiatives volontaires

(Version du 16 avril 2014)

La présente pièce jointe recense plusieurs initiatives volontaires menées par différents pays et organisations. À ce jour, seuls les pays, organisations et autres acteurs mentionnés ci-dessous y participent ou les appuient. Toute manifestation de soutien à ces initiatives, au cours de la réunion de haut niveau du Partenariat mondial pour l'efficacité de la coopération pour le développement, tenue à Mexico les 15 et 16 avril 2014 ou à son issue, serait favorablement accueillie. La présente pièce jointe est donc un document évolutif.

1. Soutien actif aux « Inspecteurs des impôts sans frontières »

La Belgique, la France, le Groupe de travail de l'Organisation de coopération et de développement économiques sur la fiscalité et le développement, les Pays-Bas et le Royaume-Uni se félicitent du lancement de l'initiative « Inspecteurs des impôts sans frontières » et conviennent de fournir d'ici au début de 2015 des spécialistes du contrôle fiscal pour répondre aux demandes concrètes des pays en développement qui souhaitent renforcer leurs capacités dans ce domaine.

Contact: TaxandDevelopment@oecd.org

2. Plan d'action africain pour l'efficacité du développement

Conscient que les engagements pris en matière de développement ne sauraient donner de résultats qu'à condition de faire l'objet d'une mise en œuvre concrète, la Plateforme africaine pour l'efficacité du développement, qui rassemble la Commission de l'Union africaine et le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, a mis au point le Plan d'action africain pour l'efficacité du développement, fondé sur les priorités du continent en matière de développement telles que décrites dans l'Agenda 2063 de l'Union africaine, l'Agenda du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, le document directif approuvé par consensus par l'Afrique sur l'efficacité du développement, la Position commune africaine sur le programme de développement pour l'après-2015 et les consultations organisées à l'échelle régionale et continentale pour préparer la réunion de haut niveau du Partenariat mondial. Le Plan d'action décrit la manière dont une coopération efficace peut permettre de faciliter le financement du développement de l'Afrique, renforcer la coopération Sud-Sud et l'intégration régionale et réaliser une transformation économique bénéficiant à tous. Il définit les mesures à prendre dans les domaines prioritaires tels que la mobilisation des ressources intérieures, la coopération Sud-Sud et le secteur privé, et encadre la mise en œuvre à l'échelon national des engagements de Busan en mettant l'accent sur les principes de responsabilisation mutuelle en Afrique, qui constituent la base des mécanismes de reddition de comptes avec les partenaires et renforcent ce type de mécanismes à l'échelon national.

Pour de plus amples informations, s'adresser à : florencen@nepad.org

3. Intensification de l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide

Les membres de l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide estiment que :

- Les parties au Partenariat de Busan devraient s'efforcer d'accélérer les efforts qu'elles déploient afin que soit appliquée, d'ici à décembre 2015, la norme commune pour la publication électronique en temps voulu d'informations sur leur coopération pour le développement détaillées et prévisionnelles;
- De la même façon, les autres membres du Partenariat mondial pour l'efficacité de la coopération pour le développement, notamment les acteurs de la coopération Sud-Sud, les organisations de la société civile et les acteurs du secteur privé, devraient prendre des mesures volontaires visant à rendre la coopération et le financement en matière de développement plus transparents;
- Les pays en développement et les acteurs de la coopération pour le développement devraient collaborer pour une meilleure utilisation des données, en s'assurant de l'étendue et de la qualité des données publiées, en améliorant leur partage systématique au niveau national et en renforçant les capacités de ceux qui les gèrent et les utilisent;
- Une rapide évaluation des avancées réalisées devrait être réalisée au début de 2015 afin d'aider les fournisseurs d'aide à dresser la liste des mesures qu'ils devraient prendre pour remplir leurs engagements avant l'échéance de décembre 2015.

Personne à contacter : secretariat@iatistandard.org

4. Centres d'affaires

Les Pays-Bas, le Royaume-Uni et la Suède soutiennent de nouveaux « centres d'affaires » dans les pays en développement en réunissant entreprises, gouvernements, donateurs et acteurs de la société civile afin qu'ils recensent ensemble les mesures concrètes à prendre pour encourager l'investissement du secteur privé. Des tels centres existent déjà en Colombie, au Mozambique et en Zambie, et nous allons procéder à des études préliminaires en vue d'en créer d'autres au Kenya et au Nigéria.

Personne à contacter : Tim Stern (T-Stern@dfid.qov.uk)

5. Plan d'action concernant les entreprises

Avec l'appui du Royaume-Uni, The Partnering Initiative lance un plan d'action visant à faire des entreprises des actrices centrales du développement. Après avoir largement consulté les pays en développement, les organisations humanitaires et les entreprises, les participants à cette initiative ont élaboré ce plan de collaboration avec le secteur privé, qui recense les mesures concrètes que gouvernements et entreprises peuvent prendre pour nouer des partenariats plus efficaces et encourager l'investissement dans les pays en développement.

Personne à contacter : Tim Stern (T-Stern@dfid.qov.uk)

14-57054 13/28

6. Campagne permanente de la société civile en faveur d'un programme de développement efficace

Le Partenariat des organisations de la société civile pour l'efficacité du développement a lancé une campagne triennale intitulée « Campagne permanente de la société civile en faveur d'un développement efficace » bénéficiant du soutien financier du Canada, de l'Irlande et de la Suède par l'intermédiaire du Ministère canadien des affaires étrangères, du commerce et du développement, de l'agence gouvernementale irlandaise Irish Aid et de l'Agence suédoise de développement international (SIDA), qui vise à obtenir, d'ici à la fin de 2016, les résultats suivants :

- Dans au moins 50 pays, des organisations de la société civile participant aux instances pluripartites de développement;
- Dans au moins 50 pays, des organisations de la société civile améliorant leur propre efficacité grâce à la promotion et à l'application des Principes d'Istanbul pour l'efficacité de la contribution des organisations de la société civile au développement;
- Des mesures relatives au développement et à la collaboration pour le développement qui reflètent clairement les positions des organisations de la société civile au sujet des droits de l'homme, de la participation démocratique et les partenariats sans exclusive;
- Des dialogues sous-régionaux, régionaux et mondiaux entre les diverses parties prenantes qui fassent progresser les normes internationales relatives à l'instauration d'un environnement porteur pour les organisations de la société civile.

On trouvera de plus amples informations à l'adresse suivante : www.csopartnership.org.

Personne à contacter : Roberto Pinauin - rpinauin@iboninternational.org

7. Collaboration en faveur d'une coopération Sud-Sud portée par la société civile grâce au partage de données et d'expériences

La Société pour la recherche participative en Asie « PRIA », le Centre de recherche et d'orientation pour la coopération Sud-Sud « Articulação SUL » et l'Institute of Development Studies s'engagent à poursuivre la collaboration entre les milieux universitaires et la société civile en faveur d'une coopération Sud-Sud portée par cette dernière. Les premières conclusions de cette collaboration ont été présentées à la Réunion de haut niveau du Partenariat mondial en vue de faire des propositions concrètes pour la prochaine réunion. Nous nous engageons à organiser un débat avec les organisations de la société civile, les associations, les organismes de recherche et les autres acteurs concernés sur la meilleure façon de renforcer la coopération Sud-Sud portée par la société civile grâce au partage de données et d'expériences et à la présentation de propositions sur le forum en ligne consacré à la coopération Sud-Sud portée par la société civile. Nous nous engageons à poursuivre le dialogue sur Internet mais aussi sur le terrain grâce aux réunions actuellement organisées qui visent à appuyer les efforts déployés par le Réseau des groupes de réflexion du Sud pour renforcer les bases de données sur la coopération Sud-Sud et par les groupes de travail du Partenariat pour un développement efficace afin de mieux faire connaître la contribution des activités des organisations de la société

civile à la coopération pour le développement, en particulier celles des pays du Sud, et pour faciliter l'instauration d'un environnement favorable à leur participation à la coopération Sud-Sud.

On trouvera de plus amples informations aux adresses suivantes : http://cso-ssc.org et http://cso-ssc.org/forum/#/20140415/mexico-focus-session-debate-2-3852100/.

Personne à contacter : info@cso-ssc.org

8. Engagement d'accroître l'aide consacrée aux questions fiscales et d'améliorer sa quantification

Le Gouvernement australien et le Groupe de travail de l'OCDE sur la fiscalité et le développement s'engagent à augmenter l'aide qu'ils consacrent aux questions fiscales d'ici à la prochaine Réunion de haut niveau du Partenariat mondial, conscients qu'une légère augmentation de l'aide consacrée au renforcement des systèmes fiscaux serait à la mesure de l'importance du programme relatif à la fiscalité et au développement. Le Groupe de travail de l'OCDE s'engage également à perfectionner les méthodes permettant de mesurer l'aide consacrée aux questions fiscales et d'en dresser le bilan.

Personne à contacter : OCDE-TaxandDevelopment@oecd.org

9. Réalisation d'analyses du risque d'exposition aux flux financiers illicites

La Belgique, les Pays-Bas, le Groupe de travail de l'OCDE sur la fiscalité et le développement et la Banque mondiale s'engagent à mettre au point, d'ici à la prochaine réunion de haut niveau du Partenariat mondial, un outil qui aiderait les pays à évaluer la prévalence de tel ou tel type de délinquance économique et à recenser les mesures à prendre en visant les domaines prioritaires. Ils s'engagent également à rendre compte des activités qu'eux-mêmes mènent à leur niveau pour juguler les flux financiers illicites en provenance des pays en développement.

Personne à contacter : OCDE – TaxandDevelopment@oecd.org.

Banque mondiale – Kuntay Celik (kcelik@worldbank.org) et Emile Willebois (evanderdoes@worldbank.org)

10. Dialogues nationaux pour l'utilisation et le renforcement des systèmes locaux

La Plateforme pour des institutions efficaces lance la mise en œuvre des « dialogues nationaux pour l'utilisation et le renforcement des systèmes locaux » qui prévoit des initiatives nationales dirigées par les pays partenaires visant à étendre le recours aux systèmes nationaux et à mieux intégrer l'aide dans le cycle budgétaire. Cette initiative va en particulier :

- Répertorier les systèmes locaux et aboutir à une vision commune aux donateurs et aux pays sur les « systèmes nationaux » prioritaires ainsi qu'à des définitions et des règles pour l'utilisation des systèmes nationaux et la budgétisation de l'aide;
- Dresser la liste des obstacles à surmonter et des chances à saisir en matière de renforcement et d'utilisation des systèmes nationaux et de budgétisation de l'aide;

14-57054 15/28

• Définir les prochaines étapes conjointes entre gouvernements et donateurs en vue de faire avancer le renforcement et l'utilisation des systèmes nationaux et dans la budgétisation de l'aide.

La première expérimentation de cette initiative sera lancée en 2014.

Pour de plus amples informations, veuillez consulter: Plateforme pour des institutions efficaces: http://www.effectiveinstitutions.org/, CABRI: Error! Hyperlink reference not valid..

Personne à contacter : Steve Pierce, USAID – spierce@usaid.gov

11. Transition vers la résilience et le développement durable dirigée par les pays

Le Groupe G7+ rappelle qu'il est important que la transition vers la résilience soit définie et pilotée par les pays et, par conséquent, se réjouit de pouvoir mettre en lumière son initiative sur les évaluations de fragilité dirigées par les pays euxmêmes. Pour l'heure, six membres du Groupe G7+ ont entrepris d'évaluer leur fragilité et d'autres prévoient de le faire. L'évaluation de fragilité, prévue au titre du New Deal, permet d'établir un dialogue constructif et tourné vers l'avenir entre différentes parties prenantes au niveau national (gouvernement et société civile) pour guider l'élaboration des priorités de consolidation de la paix et de renforcement de l'État sur lesquelles repose la stratégie nationale de développement. Afin d'harmoniser les actions en faveur du développement en tenant compte des priorités nationales et de renforcer la coordination, le pays bénéficiaire et ses partenaires de développement ont conclu un accord qui, à court et à moyen terme, servira de guide pour la transition pilotée par les pays.

On trouvera de plus amples informations à l'adresse : www.g7plus.org

12. Cadre et directives visant à fournir des conditions favorables à la contribution des organisations de la société civile

L'équipe de préparation multipartite sur l'efficacité de la contribution des organisations de la société civile au développement et la promotion d'un environnement propice s'efforcera d'établir un cadre et un ensemble de directives pour offrir aux organisations de la société civile les conditions favorables à leur contribution, conformément aux instruments internationaux des droits de l'homme, dans le but de renforcer l'indicateur 2 du Partenariat mondial pour l'efficacité de la coopération pour le développement et faire progresser la participation démocratique aux processus du développement avant la prochaine réunion de haut niveau. Les autres membres du Partenariat sont invités à s'associer à cette initiative.

On trouvera de plus amples informations à l'adresse: taskteamcso.com. Personnes à contacter: Jacqueline Wood, secrétariat de l'équipe de préparation (woodjacqueline@hotmail.com); Brian Tomlinson, Coprésident de l'équipe de préparation (brian.t.tomlinson@gmail.com).

13. Des obligations pour financer le développement

Le Royaume-Uni annonce qu'il soutient un nouveau type d'obligations pour financer le développement (Development Impact Bonds) qui rémunèrent les investisseurs sur la base des résultats obtenus et pourraient ainsi générer les

investissements dont ont grand besoin les pays en développement. Cette initiative réunira des investisseurs, des gouvernements et des organismes d'aide dans le but de concevoir de nouvelles formes d'investissements et mettre en place une nouvelle plateforme de connaissances en ligne d'accès libre pour partager les résultats en vue de guider d'autres investissements.

Par ailleurs, le Royaume-Uni s'engage à consacrer 1,5 million de livres sterling pour prendre les premières mesures nécessaires à l'établissement d'une obligation de ce type pour lutter contre la maladie du sommeil en Ouganda, qui réduit le rendement des activités d'élevage en Afrique et coûte entre 1 et 4 milliards de livres sterling par an. Ce sera la première utilisation de ce tout nouvel instrument dans un pays en développement.

Personne à contacter : Tim Stern (T-Stern@dfid.gov.uk).

14. Élaboration de feuilles de route nationales pour les gouvernements locaux et régionaux

Cités et gouvernements locaux unis et Régions unies/Forum des gouvernements régionaux et des associations mondiales des régions s'engagent à soutenir l'élaboration, par le dialogue, de feuilles de route nationales pour un premier projet pilote concernant 10 pays d'ici à 2016, dans le but de renforcer la contribution des gouvernements locaux et régionaux à la réalisation des engagements pris lors du quatrième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide, tenu à Busan (République de Corée). À l'horizon 2018, Cités et gouvernements locaux unis et Régions unies/Forum des gouvernements régionaux et des associations mondiales des régions espèrent étendre ce projet à 25 à 30 pays supplémentaires.

Personnes à contacter : Edgardo Bilsky, UCLG (e.bilsky@uclg.org), Carles Llorens, RU-FOGAR (carlesllorensvila@gmail.com).

15. Centre de référence de l'Afrique orientale et australe et de l'océan Indien pour une diplomatie au service de l'efficacité du développement régional

L'Autorité intergouvernementale pour le développement et le Comité interrégional de coordination, reconnaissant qu'il est nécessaire d'élargir et de renforcer les capacités des organisations régionales afin de superviser et de guider la coopération pour le développement dans les différentes régions, s'engagent à poursuivre la conceptualisation et la mise en œuvre d'un centre de référence de l'Afrique orientale et australe et de l'océan Indien pour une diplomatie au service de l'efficacité du développement régional. Les résultats attendus sont les suivants :

- Facilitation et coordination d'un forum des organisations régionales de l'Afrique orientale et australe et de l'océan Indien aux fins de la réalisation de leurs programmes respectifs de coopération et d'intégration régionale dans le cadre du Programme d'intégration à l'échelle du continent africain;
- Promotion et coordination de partenariats pour répondre aux besoins collectifs interrégionaux de la région de l'Afrique orientale et australe et de l'océan Indien dans le cadre d'une coopération triangulaire, Nord-Sud et Sud-Sud;
- Fourniture de lignes directrices et services consultatifs aux organisations régionales de la région de l'Afrique orientale et australe et de l'océan Indien et

14-57054 17/28

à leurs partenaires et renforcement de leurs capacités en ce qui concerne les liens entre les engagements relatifs à l'intégration et leur mise en œuvre au niveau national, y compris pour mieux comprendre et mobiliser des financements innovants pour soutenir la coopération et l'intégration régionales;

- Fourniture d'un soutien à la région de l'Afrique orientale et australe et de l'océan Indien afin d'améliorer sa capacité d'analyse de l'économie politique et l'aider à formuler des positions harmonisées sur des questions essentielles ayant trait aux programmes d'intégration;
- Renforcement et soutien des compétences de la diplomatie régionale et des démarches collectives de lobbying.

Personne à contacter : Vikramdityasing Bissoonauthsing (coordinator.ircc@gmail.com).

16. Reconnaissance des « Principes pour l'engagement international auprès des pays en développement dans le domaine de la mobilisation des recettes »

L'Australie, la Belgique, la France, l'Allemagne, le Groupe de travail de l'OCDE sur la fiscalité et le développement, le Royaume-Uni et la Banque mondiale adoptent les Principes pour l'engagement international auprès des pays en développement dans le domaine de la mobilisation des recettes, afin de veiller à ce que les programmes d'aide soient adaptés aux conditions économiques, structurelles, culturelles et politiques propres à chaque pays et ce, afin de garantir la réussite des réformes fiscales. Ils conviennent qu'il est envisageable d'établir des partenariats avec les pays en développement dans le but de mener des auto-évaluations visant à assurer le suivi des principes d'engagement dans le domaine de la mobilisation des recettes et en rendre compte lors de la prochaine réunion de haut niveau du Partenariat mondial pour l'efficacité de la coopération pour le développement.

Personne à contacter : TaxandDevelopment@oecd.org

17. Programmation conjointe de l'Union européenne : aide à la gestion de la diversité

L'Union européenne souligne l'importance de la programmation conjointe pour passer à la planification stratégique pluriannuelle des programmes de l'aide apportée aux pays, en collaboration avec les pays partenaires et les autres acteurs du développement intéressés. Les participants à cette initiative s'engagent à soutenir l'appropriation par les pays partenaires et à les aider à diriger les processus de la programmation conjointe, notamment en :

- 1. Encourageant l'extension des processus de programmation conjointe à davantage de pays partenaires et à d'autres partenaires de développement pour exploiter pleinement son potentiel, afin de disposer de processus de programmation conjointe fonctionnant dans 40 pays partenaires ou plus d'ici à 2017;
- 2. Publiant des directives de l'Union européenne avant la fin de 2014 et en organisant des séminaires régionaux dans cinq régions d'ici à mi-2015.

Des travaux supplémentaires seront également menés afin d'encourager l'exploitation et le renforcement des cadres nationaux de résultats et de suivi et de favoriser la mise en œuvre et l'évaluation conjointes.

On trouvera de plus amples informations à l'adresse: http://ec.europa.eu/europeaid/how/ensure-aid-effectiveness/index_fr.htm. Personnes à contacter: Michael Kirosingh, Lino Molteni, Jost Kadel; Commission européenne, (EUROPEAID-A2@ec.europa.eu), Alex Gerbrandij, Marie-Laure de Bergh; Service européen pour l'action extérieure (V1-B2@eeas.europa.eu).

18. Autres actions menées afin d'offrir des conditions plus favorables à la contribution de la société civile

L'équipe de préparation sur l'efficacité de la contribution des organisations de la société civile au développement et la promotion d'un environnement propice s'engage à prendre des mesures visant à promouvoir la mobilisation de la communauté internationale pour renforcer la participation démocratique et mettre en place des conditions favorables à l'efficacité de la contribution au développement de la société civile et des organisations de la société civile. Les réalisations attendues comprennent notamment des documents et notes d'orientation qui permettront de définir une position commune. Ces réalisations seront accompagnées d'un engagement multipartite concerté sur les politiques qui ciblera des processus spécifiques de politique mondiale tels que le Partenariat mondial et le programme de développement pour l'après-2015 et stimulera l'action au niveau national.

On trouvera de plus amples informations à l'adresse : www.taskteamcso.com. Personne à contacter : David Wubs-Mrozewicz (wubs@iss.nl).

19. Autres actions menées en faveur de la gestion de la diversité et la réduction de la fragmentation

Tous les partisans de l'élément constitutif (building block) « Gestion de la diversité et réduction de la fragmentation » prendront des mesures supplémentaires avant la fin de l'année 2015 pour favoriser l'apprentissage mondial et collégial et encourager et soutenir les actions concrètes prises par les pays partenaires et les partenaires du développement, à savoir :

- Soutenir les ateliers régionaux pour l'apprentissage collégial et dynamiser l'action au niveau national;
- Rassembler et communiquer des données probantes sur la gestion de la diversité et la réduction de la fragmentation; et
- Plaider en faveur de la gestion de la diversité et la réduction de la fragmentation dans les processus mondiaux (comme le Partenariat mondial pour l'efficacité de la coopération pour le développement, le Fonds d'équipement des Nations Unies, le Comité d'aide au développement de l'OCDE et la réunion des hauts fonctionnaires des pays donateurs sur la réforme multilatérale).

On trouvera de plus amples informations à l'adresse : www.fragmentation-diversity.org Personne à contacter : Claudia Hiepe, BMZ (info@fragmentation-diversity.org).

14-57054 19/28

20. Réseau de la politique de coopération internationale future

Le Réseau de la politique de coopération internationale future, représenté à la réunion de haut niveau du Partenariat mondial pour l'efficacité de la coopération pour le développement à Mexico par le Centre de recherche et politiques pour la coopération Sud-Sud (Articulação SUL), le Réseau chinois de recherche sur le développement international, la Société pour la recherche participative en Asie (PRIA) et l'Institut d'études de développement (Royaume-Uni), s'engage à participer à la diffusion des connaissances et de l'apprentissage mutuels fondés sur la recherche, en interaction avec les gouvernements et les acteurs non étatiques en vue de contribuer à la systématisation et à la diffusion des connaissances existantes et à l'acquisition commune de nouvelles connaissances sur les innovations en matière de développement provenant du Brésil, de la Fédération de Russie, de l'Inde, de la Chine et de l'Afrique du Sud et d'autres pays à revenu intermédiaire de plus en plus influents. Nous utiliserons cet espace pour renforcer l'infrastructure du savoir dans nos pays et dans nos contextes sectoriels et régionaux. D'ici à la prochaine réunion de haut niveau du Partenariat mondial pour l'efficacité de la coopération pour le développement, nous nous engageons à accueillir des dialogues et à produire des études qui permettront de partager ces connaissances avec un public au niveau mondial, contribuant ainsi à produire, répertorier et organiser la coopération internationale future qui peut sous-tendre une société mondiale prospère.

On trouvera de plus amples informations à l'adresse : http://www.ids.ac.uk/project/future-international-cooperation-policy-network. Personne à contacter : Jennifer Constantine (j.constantine@ids.ac.uk).

21. Tenir les engagements de Busan relatifs à l'égalité des sexes

Attendant avec intérêt l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing 20 ans après son adoption, qui sera une occasion cruciale d'évaluer les progrès réalisés au niveau mondial dans le domaine de l'égalité des sexes et des droits de la femme, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), l'OCDE et le Partenariat des organisations de la société civile pour l'efficacité de la coopération au service du développement s'engagent à travailler ensemble et avec d'autres acteurs, afin de redoubler d'efforts pour :

- Aider les pays, notamment les pays développés, à renforcer les systèmes qu'ils ont mis en place pour contrôler et rendre publics les crédits alloués pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes;
- Encourager les donateurs à soutenir davantage les pays partenaires, ONU-Femmes et les organisations en faveur des femmes, en vue de consolider et de contrôler l'efficacité des institutions responsables;
- Approfondir le dialogue multipartite, ouvert à tous et démocratique sur l'égalité des sexes et les droits de la femme aux niveaux national et régional;
- Faire en sorte que davantage de pays prennent part au suivi de l'indicateur sur l'égalité des sexes de l'après-Busan.

Personne à contacter : Zohra Khan (zohra.khan@unwomen.org).

22. Directives pour un engagement philanthropique efficace

Le Réseau mondial de l'OCDE des fondations travaillant pour le développement (netFWD), en collaboration avec le Centre européen des fondations, la fondation Stars, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et l'initiative mondiale de soutien aux bailleurs de fonds (WINGS), avec l'appui de la Fondation Rockefeller, ont élaboré un ensemble de directives volontaires et non contraignantes pour un engagement philanthropique efficace qui visent à renforcer la collaboration entre le secteur philanthropique et les autres acteurs du développement, en particulier les gouvernements, afin d'accélérer les efforts de développement au niveau mondial, grâce au dialogue, au partage des données et des connaissances et à la mise en place de partenariats. Plusieurs initiatives pilotes débuteront dans certains pays vers la fin 2014 ou le début 2015. Le Réseau mondial organisera ensuite une réunion avec tous les partenaires concernés pour faire le point sur les résultats obtenus et les difficultés rencontrées et pour convenir des prochaines étapes.

On trouvera de plus amples informations à l'adresse : http://www.starsfoundation.org.uk/resources/guidelines-effective-philanthropic-engagement. Personne à contacter : bathylle.missika@oecd.org

23. Mettre en avant le problème des pays recevant potentiellement une aide insuffisante

Tous les partenaires qui soutiennent le pilier (building block) « Gestion de la diversité et réduction de la fragmentation » et le Comité d'aide au développement de l'OCDE reconnaissent qu'il importe d'aborder la question des pays qui reçoivent une aide insuffisante. Dans ce contexte, les participants à cette initiative mèneront, d'ici à la fin de l'année 2015, des actions individuelles et conjointes dans le but :

- D'améliorer la prévisibilité et la transparence à toutes les étapes de l'attribution de l'aide;
- D'effectuer systématiquement le suivi, au niveau international, des pays qui ont été identifiés comme bénéficiaires potentiels d'une aide insuffisante;
- D'approfondir les connaissances sur le sous-ensemble d'États fragiles qui semblent ne pas recevoir une aide suffisante; et
- De définir des mesures concrètes pour qu'il soit tenu compte de la question des pays qui reçoivent une aide insuffisante dans les décisions prises par les donateurs relativement à la répartition de l'aide entre les pays.

On trouvera de plus amples informations à l'adresse : www.fragmentation-diversity.org,www.oecd.org/dac/aid-architecture/fragmentation-orphans.htm.

Personne à contacter : Claudia Hiepe, BMZ (info@fragmentation-diversitv.org)

24. Réseau d'action d'entreprise ouverte

L'Allemagne s'engage à lancer le « Réseau d'action d'entreprise ouverte » à l'automne 2014. Ce réseau visera à libérer le potentiel du secteur privé en soutenant l'extension et la transposition des modèles d'affaires ouverts, en facilitant l'apprentissage collégial entre les sociétés et les liens entre entreprises et en

14-57054 21/28

s'attachant à promouvoir le dialogue entre secteur public et secteur privé, ce qui aura dayantage d'effets positifs sur le développement.

On trouvera de plus amples informations à l'adresse : https://www.giz.de/Wirtschaft/de/html/1745.html. Personne à contacter : Arne Theissen, Inclusive Business Action Network (ib-action-network@giz.de).

25. Charte de l'aide publique au développement du Japon

Le Japon s'est engagé à passer en revue et à réviser les fondements de sa politique d'aide publique au développement, ou « charte de l'aide publique au développement », notamment pour la rendre plus conforme au principe d'inclusion inscrit dans le Partenariat mondial pour l'efficacité de la coopération pour le développement. Ce faisant, il sera appelé à consulter toute une série de parties prenantes nationales, l'objectif étant de parvenir à améliorer la coopération au service du développement mise en œuvre par le pays. Il est prévu que ce processus soit achevé pour la fin de 2014.

On trouvera de plus amples informations à l'adresse : http://www.mofa.go.jp/policy/oda/index.html.

26. Programme de la République de Corée visant à accélérer et mieux faire connaître le Partenariat mondial pour l'efficacité de la coopération pour le développement

Dans le fil de son initiative d'organiser un atelier annuel sur le Partenariat mondial, afin de faire le point sur la mise en œuvre des engagements pris à Busan, telle qu'elle est mentionnée dans le communiqué de la réunion de haut niveau tenue à Mexico, la République de Corée a élaboré un programme de formation à l'intention des professionnels et fonctionnaires en milieu de carrière des pays partenaires, qui sont censés participer audit atelier. Ce programme de formation sera mis en œuvre par l'Agence de coopération internationale de la République de Corée. L'un de ses principaux objectifs est de faire mieux connaître le Partenariat mondial et son programme relatif à l'efficacité de l'aide au développement, à la fois d'un point de vue technique et politique. Il permettra également de partager les expériences nationales et les enseignements tirés par chaque pays de la mise en œuvre des engagements pris à Busan, de manière à nourrir les débats dans le cadre de l'atelier. Le programme débutera à l'automne 2014, immédiatement après l'atelier consacré au Partenariat mondial, organisé par le Ministère coréen des affaires étrangères. La République de Corée établira ce programme en étroite concertation avec l'équipe d'appui conjointe OCDE/PNUD.

Personne à contacter : Hye R. Song (hrsong01@mofa.go.kr)

27. Lancement de la coalition pour le financement durable des services publics

L'Australie, le Groupe de travail informel sur la fiscalité et le développement de l'OCDE, les États-Unis et la Banque mondiale doivent appuyer la formation d'une coalition de pays en développement qui souhaitent évaluer, avant la prochaine réunion de haut niveau du Partenariat mondial, leurs dépenses nationales en regard de leurs recettes intérieures, en vue de les aider à réaliser les objectifs mondiaux de développement fixés pour l'après-2015. Ces évaluations aideront à la fois les pays donateurs et les pays partenaires à mettre en évidence les importantes disparités

existant entre le coût pour chaque pays de la réalisation des objectifs de l'après-2015 et sa capacité apparente d'autofinancement, ce qui aidera à définir les priorités en ce qui concerne les réformes de la politique et de l'administration fiscales susceptibles de conduire à des prestations de services publics satisfaisantes et durables.

Personne à contacter : Davic Dod, aux adresses ddod@usaid.gov pour l'USAID et TaxandDevelopment@oecd.org pour l'OCDE.

28. Lancement de l'initiative des alliances d'apprentissage pour la réforme du secteur public

Le partenariat international Effective Institutions Platform lance l'initiative des alliances d'apprentissage pour la réforme du secteur public, qui vise notamment à atteindre avant la prochaine réunion de haut niveau du Partenariat mondial les objectifs suivants :

- Recenser les démarches éducatives entre pairs en matière de réforme du secteur public;
- Mettre au point un ensemble d'outils méthodologiques pour l'apprentissage entre pairs en matière de réforme du secteur public;
- Organiser, à l'automne 2014, un atelier dans le cadre duquel débuteront des activités de formation entre pairs à l'intention des membres du partenariat EIP, qui permettront d'élaborer des scénarios pour la réforme des institutions et des modes d'organisation.

Personne à contacter : Jennifer.MOREAU@oecd.org

29. Lancement de « l'iChallenge »

Le Comité directeur chargé des indicateurs mesurant la qualité de la gestion du service public et le partenariat EIP préparent le lancement de « l'iChallenge » qui vise à solliciter les idées du grand public pour améliorer les indicateurs mesurant la qualité des systèmes de gouvernance nationaux. Chacun est invité à faire part de ses idées sur la question d'ici au 1^{er} juillet 2014.

On trouvera de plus amples informations sur le site www.worldbank.org/ichallenge. Personne à contacter : Jordan Holt, Banque mondiale, jholt@worldbank.org

30. Réseau des groupes de réflexion des pays du Sud

Après une réunion organisée par l'Académie chinoise du commerce international et de la coopération économique et le bureau du PNUD en Chine, le réseau des groupes de réflexion des pays du Sud entreprendra des travaux de consolidation de la coopération Sud-Sud, visant notamment à :

- Élaborer une conception commune de la coopération Sud-Sud;
- Définir les possibilités offertes par la coopération Sud-Sud et établir une feuille de route permettant de les concrétiser;
- Créer des indicateurs permettant d'évaluer les effets de la coopération Sud-Sud (en tenant compte des spécificités de chaque pays); et

14-57054 23/28

· Renforcer la collecte des données.

Personne à contacter : Sachin Chaturvedi (chaturvedi s@hotmail.com)

31. Annonce pour une gouvernance transparente

Le Partenariat pour une gouvernance transparente réaffirme qu'un « gouvernement ouvert », c'est-à-dire caractérisé par une transparence accrue, la participation des citoyens et la réactivité gouvernementale, est essentiel pour une coopération efficace au service du développement. Tous les pays qui ont approuvé les engagements de Busan et qui remplissent les conditions pour adhérer au Partenariat mais ne l'ont pas encore fait, sont invités à le faire en 2014.

Les citoyens doivent pouvoir accéder à l'information et aux moyens de participer aux prises de décisions gouvernementales afin de veiller à ce que les ressources soient effectivement allouées aux actions de développement. Les membres du Partenariat mondial, qui ont déjà adhéré au Partenariat pour une gouvernance transparente, doivent exprimer une forte volonté de participation citoyenne dans leur prochain plan d'action national et présenter celui-ci à la réunion de haut niveau qui doit se tenir en septembre 2014, en marge de la soixanteneuvième session de l'Assemblée générale des Nations Unies.

On trouvera de plus amples informations sur le site www.opengovpartnership.org. Adresse de contact : joe.powell@opengovpartnership.org

32. Partenariat pour le financement de l'action climatique et le développement

Les participants se sont engagés à poursuivre leur action au sein du partenariat pour le financement de l'action climatique et le développement, initiative multipartite volontaire lancée afin que le financement de l'action climatique soit assuré grâce à la cohérence des mesures prises et à la coopération entre tous ceux qui œuvrent dans les domaines du changement climatique, de la finance et de la coopération au service du développement, à l'échelle nationale, régionale et mondiale. Ce partenariat vise à faire en sorte que la planification et les mesures touchant au changement climatique soient intégrées dans les plans nationaux de développement des pays en développement et que, le cas échéant, elles soient financées, appliquées et suivies en toute transparence. S'agissant des prochaines mesures qui seront prises pour la période 2014-2015, le Partenariat aidera à tirer des enseignements de la gestion du financement de l'action climatique au bénéfice du développement et de la concertation à ce sujet dans les régions et entre régions, notamment en renforçant les plateformes d'échanges en Afrique, en Asie et dans le Pacifique, ainsi qu'en Amérique latine et dans les Caraïbes.

On trouvera de plus amples informations sur les sites http://climatefinance-developmenteffectiveness.org/busan-partnership-for-action.html et http://www.oecd.org/development/environment-development/climate-partnership

33. Déclaration d'intention des institutions arabes nationales et régionales de financement du développement, de la Banque islamique de développement et du Fonds de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole pour le développement international

Les institutions arabes nationales et régionales de financement du développement, la Banque islamique de développement et le Fonds de

l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) pour le développement international :

- Réaffirment leur engagement de poursuivre et d'amplifier la coopération avec les pays partenaires en veillant au respect des principes d'efficacité de l'aide au développement et de prise en main nationale;
- Renouvellent leur appui au Partenariat mondial pour l'efficacité de la coopération pour le développement et s'engagent à contribuer à sa bonne gouvernance, en tant que membres de son Comité directeur et partenaires actifs de développement dans plus de 100 pays en développement depuis plus de 40 ans ;
- S'engagent à mener à bien la réunion de haut niveau du Partenariat mondial pour l'efficacité de la coopération pour le développement et à en approfondir les processus, ainsi qu'à organiser une réunion de suivi de la réunion de haut niveau pour la mi-juin 2014 à Djedda (Arabie saoudite) et une table ronde au début de 2016 sur les moyens de renforcer les cadres de la coopération Sud-Sud.

34. Initiative The Big Development Datashift (grand virage des données en matière de développement)

CIVICUS, l'Alliance mondiale pour la participation citoyenne lance une initiative multipartite ambitieuse intitulée The Big Development Datashift pour tirer parti des possibilités offertes par la révolution des données en matière de développement en renforçant les capacités de la société civile mondiale à réunir, traiter et utiliser les données collectées auprès de la population. Ce projet permettra de multiplier les initiatives se rapportant aux données dans les pays du Sud, d'améliorer la comparabilité des données entre pays et de créer de nouveaux outils de suivi des objectifs de développement durable fixés pour l'après-2015.

On trouvera de plus amples informations sur le site www.thedatashift.org. Adresse de contact : danny.sriskandarajah@civicus.org

35. The Big Idea (la grande idée) : responsabilisation et gouvernance fondées sur l'analyse des données à l'initiative des jeunes

Restless Development pilote le projet « Big Idea », initiative de jeunes, concernant la responsabilisation et la gouvernance. Des données transparentes entre les mains des jeunes peuvent stimuler efficacement les progrès en matière de responsabilisation et de développement tant aux niveaux national que local. Il s'agit ici d'un partenariat multipartite regroupant des spécialistes de la gestion des données, la société civile, les organisations de jeunesse, les milieux universitaires, le secteur privé et les gouvernements. Le projet, qui sera mis en œuvre au Népal, en Tanzanie et au Ghana, vise à doter des jeunes des connaissances, compétences et structures qui leur permettront d'interpréter et utiliser à bon escient les données pour inciter les citoyens à agir et demander des comptes à leur gouvernement. Nous recueillerons et analyserons les informations collectées au cours de la phase de mise en œuvre pour formuler des recommandations visant à amplifier le projet et à l'élargir à d'autres secteurs.

Nous invitons les autres parties prenantes, notamment le Partenariat mondial, à s'inspirer des enseignements de notre programme pilote pour élaborer des

14-57054 25/28

mécanismes de responsabilisation dans lesquels les jeunes pourront jouer un rôle actif et moteur. Il faut que les jeunes soient des partenaires à part entière à tous les niveaux, depuis la base jusqu'aux instances supérieures telles que le Comité directeur du Partenariat mondial pour l'efficacité de la coopération pour le développement. Restless Development et d'autres organisations de jeunes sont déterminées à aider les autres parties prenantes à mettre cette idée en pratique.

On trouvera de plus amples informations sur le site http://restlessdevelopment.org/big-idea

Adresse de contact : markn@restlessdevelopment.org

36. Partenariat au Mozambique : un programme d'action

Conscients qu'il importe d'appliquer les principes de Busan au niveau des pays, l'Irlande, la Finlande, le Mozambique et la Suisse, associés au Mozambican Group against Debt, sont convenus de créer un programme d'action commun conçu pour accélérer la mise en œuvre des engagements de Busan au Mozambique. Ce programme définira des mesures à court et à moyen terme, appelées à être mises en œuvre dans les deux ans pour renforcer et adapter le dispositif de coopération au service du développement au Mozambique et appuyer l'application dans le pays du plan d'action relatif aux principes de Busan en :

- Renforçant la maîtrise et la direction par le pays des partenariats pour la coopération au service du développement;
- Axant les résultats et le dialogue politique sur les priorités nationales de développement;
- Encourageant et précisant la responsabilisation et la transparence, et précisant le contenu de ces notions;
- Mettant en place un Partenariat sans exclusive en donnant accès aux mécanismes existants à de nouveaux acteurs.

Adresses de contact : hibrahimo@mpd.gov.mz; earnan.ocleirigh@dfa.ie; Ulla.Jarvela-Seppinen@formin.fi; suzanne.mueller@eda.admin.ch; humbertozaqueu@gmail.com

37. Accueil favorable de « l'outil d'évaluation de l'administration fiscale »

Le Fonds monétaire international, le Comité directeur de l'Outil d'évaluation de l'administration fiscale et la Belgique se félicitent de la création et de la mise en œuvre, avant la prochaine réunion de haut niveau du Partenariat mondial, de l'outil d'évaluation de l'administration fiscale, lequel permettra d'évaluer les points forts et les faiblesses de l'administration fiscale d'un pays.

On trouvera de plus amples informations sur le site www.tadat.org

38. Groupe de travail sur les bonnes pratiques de développement de la chaîne de valorisation dans les États fragiles ou touchés par un conflit

La Société financière internationale (SFI) dirige un groupe de travail composé de l'Institut néerlandais de relations internationales Clingendael, de Spark, de Shell et des équipes concernées de la SFD et du Groupe de la Banque mondiale, dont

l'objet est de créer un outil adapté aux situations de conflit, qui permettrait d'accélérer le développement de la chaîne de valorisation et d'intégrer les petites et moyennes entreprises locales. Il s'agira de mettre au point puis à l'essai, d'évaluer, d'ajuster et de diffuser des outils utiles aux professionnels, qui concerneront surtout les investissements dans l'agro-industrie et les industries extractives, d'États en situation précaire ou de conflit. La première étape consistera à définir des principes de bonne pratique qui tiendront compte de la sensibilité profonde aux conflits, aspect sur lequel nous souhaiterions recevoir des avis à l'adresse valuechainFCS@ifc.org. Les résultats attendus pour le mois de juin 2015 comprendront :

- Une ensemble d'outils pour déterminer les risques, les lacunes et les contraintes de l'écosystème/environnement porteur, notamment en matière politique, règlementaire, financière, sociale et environnementale;
- Une méthode pour inciter le principal investisseur, les communautés locales et les fournisseurs potentiels à définir et développer les capacités requises localement:
- Des mécanismes permettant de renforcer les compétences des jeunes dans les États fragiles ou touchés par des conflits, afin de porter à son maximum l'effet sur l'emploi;
- Un mécanisme de dialogue intersectoriel permettant d'organiser la collaboration entre partenaires de la chaîne de valorisation;
- Une méthode permettant de définir les résultats visés à moyen et à long terme et d'évaluer l'efficacité des outils et les manières de procéder;
- La diffusion de cette démarche auprès des entreprises par le truchement des associations professionnelles.

Personnes à contacter : Magdi M. Amin, IFC (Mamin2@ifc.org); Yannick du Pont (y.du.pont@spark-online.org). Pour devenir partenaire ou apporter vos idées, veuillez écrire à l'adresse valuechainFCS@ifc.org

14-57054 27/28

Pièce jointe 2

Nouvelle composition du Comité directeur (comme convenu lors de la cinquième réunion du Comité directeur du Partenariat mondial tenue à Abuja, les 13 et 14 février 2014)

Composition actuelle du Comité directeur du Partenariat mondial (18 membres) :

Coprésidents du Partenariat mondial et du Comité directeur

- Bénéficiaire de prestations au titre de la coopération pour le développement
- 1 Fournisseur et bénéficiaire de prestations au titre de la coopération pour le développement
- 1 Fournisseur de prestations au titre de la coopération pour le développement

Membres du Comité directeur

- Représentants de bénéficiaires de prestations au titre de la coopération pour le développement, dont au moins 1 représentant des États fragiles ou touchés par un conflit (Groupe g7+)
- Représentant des fournisseurs et bénéficiaires de prestations au titre de la coopération pour le développement
- Représentants des fournisseurs de prestations au titre de la coopération pour le développement
- 1 Représentant des parties prenantes issues du secteur privé
- 1 Représentant des parlementaires
- 1 Représentant des parties prenantes issues de la société civile
- 1 Représentant des banques multilatérales de développement
- Représentant du Programme des Nations Unies pour le développement/Groupe des Nations Unies pour le développement
- Représentant de l'Organisation pour la coopération et le développement économiques/Comité d'aide au développement

Répartition des six sièges supplémentaires dont la création a été décidée à Abuja :

Sièges supplémentaires

- 1 Représentant supplémentaire de l'Afrique
- Représentant des fournisseurs et bénéficiaires de prestations au titre de la coopération pour le développement
- 1 Représentant des fournisseurs de prestations des pays arabes
- Représentant des parties prenantes non traditionnelles de la société civile, y compris les syndicats
- 1 Représentant des fondations
- 1 Représentant des gouvernements locaux